



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/376
16 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Points 30, 77 et 100 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Lettre datée du 16 novembre 1978, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite aux lettres de la mission en date des 21 août 1978 (A/33/209) et 1er septembre 1978 (A/33/229), j'ai l'honneur de porter officiellement à votre connaissance que mon gouvernement fait objection à la publication ce jour d'une étude de l'Organisation des Nations Unies intitulée "Origines et évolution du problème palestinien, première partie : 1917-1947" (ST/SG/SER.F/1) 1/ .

Il ressort clairement d'une lecture même rapide de ce document, que les moyens et les rouages de l'Organisation des Nations Unies ont une fois de plus été utilisés à mauvais escient pour diffuser des informations hautement partiales et tendancieuses, présentées en l'occurrence sous le couvert trompeur d'un prétendu travail érudit.

Seuls des historiens objectifs jouissant d'une totale liberté professionnelle sont à même d'écrire de façon correcte l'histoire des conflits internationaux et en particulier de ceux dont les origines historiques sont complexes. La pratique qui consiste à écrire et réécrire l'histoire en fonction des intérêts passagers d'un organe politique est certes caractéristique de certains régimes. Il est regrettable que l'Organisation des Nations Unies ait été amenée à faire sienne désormais cette pratique.

1/ Publication des Nations Unies, numéro de vente F.78.I.19.

Les efforts, répondant à une nécessité vitale, en vue de résoudre le conflit israëlo-arabe par la voie d'une compréhension accrue du respect mutuel et de négociations de paix n'ont été que trop souvent entravés par l'exploitation mal-intentionnée de divers organes du système des Nations Unies. Force est de voir dans la publication en question une nouvelle manifestation de cette pratique négative, qui constitue une violation flagrante des objectifs de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés à l'Article premier de la Charte.

J'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 30, 77 et 100 de l'ordre du jour.

L'ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Yehuda Z. BLUM
